

LE COURTIER

GTA SAS au capital de 2 018 870€ - Siège social : 74-78 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET - immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de 384 946 109 R.C.S Nanterre - Numéro Orias : 07 001 754 - Site ORIAS www.orias.fr - Tél : 01 44 55 37 26 - Email : assurancedomitys@finaxy.com

COORDONNÉES DE L'ASSUREUR

AXA France IARD. S.A au capital de 214 799 030€ - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Entreprise régie par le code des assurances.

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur désigné au bulletin d'adhésion est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution - ACPR - situé 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

LE SOUSCRIPTEUR

*(Tuteur si l'Assuré est placé sous un régime de protection prévu par la loi du 3 Janvier 1968 et est représenté par le Souscripteur)**

Un quéreur gère t-il pour le compte de l'assuré ? : Oui Non

Personne morale : UDAF Autre Raison sociale :

Personne physique : Mme M Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

*Le contrat est conclu entre le Tuteur, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, représentant l'assuré et agissant pour son compte, d'une part et AXA France IARD d'autre part.

COORDONNÉS DE L'OCCUPANT N°1

Mme M Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

COORDONNÉS DE L'OCCUPANT N°2

Mme M Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

LE RISQUE

Résidence : Logement n° :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Qualité de l'assuré : Propriétaire Locataire

Type d'habitation : Maison Appartement

Capital mobilier dans l'habitation : 30 000€

Nombre de pièces principales : 1 2 3 4

Capital objets de valeurs : 3 000€

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRATIl s'agit d'un : Nouveau contrat Changement d'appartement

A effet du :

Ce bulletin d'adhésion daté, signé et payé vaut Conditions Particulières de vos garanties d'assurance.

COTISATION ANNUELLE TTC* :

- 1 pièce = 99,85
 2 pièces = 109,95
 3 pièces = 120,85
 4 pièces = 153,85

* Inclus

8.70€ TTC de frais de dossier,
4.65€ TTC de cotisation assistance par an
6.50€ TTC taxe attentat**Indice FFB :1152,60€ au 31/12/2023****PAIEMENT DE VOTRE COTISATION**Je règle ma cotisation de . € par chèque libellé à l'ordre de GTA par paiement en ligneJe souhaite être prélevé lors du renouvellement de mon contrat (jour du prélèvement : 10) Oui Non

Fractionnement : Annuel Echéance Principale : 01/04

A la signature du contrat, il est perçu € pour la période du au 31/03/25

Fait en deux exemplaires à :

Le (JJ/MM/AA) :

Signature du souscripteur
précédée de la mention «lu et approuvé»**INFORMATIONS TIERS PAYEUR (SI DIFFÉRENT DU SOUSCRIPTEUR)****Nom :****Date de naissance :****Prénom :****Lieu de naissance :****Document à fournir :** CNI ou Passeport

IBAN du souscripteur pour remboursement lors d'une résiliation.

IBAN POUR REMBOURSEMENT**IBAN :****BIC :****Document à fournir :** RIB.

Par dérogation à la Notice d'information valant Conditions générales, Réf. 970464 K 01 2024, seules les garanties énumérées dans le tableau ci-dessous sont acquises à l'assuré.

VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

Vos Garanties	Plafonds de vos garanties	Franchises
Incendie et événements assimilés	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Évènements climatiques	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	380€*
Dégâts des eaux et gel	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€ Recherche de fuite : 528€	aucune
Bris des vitres	Capital mobilier fixé au Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières	aucune
Vol et Vandalisme	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Frais supplémentaires	Frais consécutifs : 15% de l'indemnité Autres frais : voir Notice d'information valant Conditions générales	aucune
Catastrophes naturelles	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	Légale hors sécheresse : 380€* Légale sécheresse : 1 520€*
Catastrophes technologiques	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobilier dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Responsabilité Civile et Défense	Plafond global : 20 millions d'euros * 5 millions d'euros * pour les dommages matériels dont 316 560 € pour le préjudice écologique et les frais de prévention y afférent / 316 560 € pour les dommages immatériels consécutifs 3 271 120 € / Responsabilité locataire séjour voyage de moins de 3 mois 580 360 € / Responsabilité locataire fête familiale de 3 jours maximum 485 392 € pour les préjudices corporels subis par un assuré et causés par un autre assuré.	aucune
Recours	Plafond global : 31 656€ Voir Notice d'information valant Conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	Seuil d'intervention : 527€
Assistance	Voir Conditions générales Assistance Santé à Domicile	Voir Conditions générales Assistance Santé à Domicile AXA Assistance

Les montants présentés dans ce tableau varient en fonction de l'indice FFB.
Certains montants et franchises ne sont pas variables et sont marqués d'un astérisque (*)

LA PROTECTION DE VOTRE HABITATION

Je déclare que le logement comporte les moyens de protection suivants :

- Les portes d'accès comportent au moins une serrure.

Ces équipements de protection répondent à nos exigences de protection pour vous garantir en cas de vol.

DÉMATÉRIALISATION

J'opte pour la dématérialisation de mes documents. En acceptant la dématérialisation, j'accepte de recevoir les documents relatifs à mon contrat sur support électronique. La mise à disposition de mes documents se fera par email à l'adresse que j'ai fourni au Courtier et présente sur la Fiche d'Information Précontractuelle.

Je confirme que cette adresse e-mail est strictement personnelle, valide et m'engage à informer le Courtier de tout changement. Je dispose de la faculté de revenir à une relation papier à tout moment.

Oui Non

DUREE DE LA GARANTIE

L'échéance du contrat est fixée au 1er Avril de chaque année.

Pour les adhésions qui interviennent en cours d'année, la cotisation qui sera versée sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'à l'échéance du 1er Avril de l'année suivante. Sans préjudice de mon droit à renoncer à ma garantie d'assurance dans le délai de 14 jours calendaires qui suit la signature de mon adhésion, je consens à la prise d'effet immédiate à la date du 00h00 de ma garantie d'assurance. Sans indication de date d'effet ci-contre, le contrat prend effet le jour de signature de la présente demande d'adhésion. Il est souscrit pour une durée d'un an avec tacite reconduction. La durée de la tacite reconduction ne peut en aucun cas être supérieure à une année. L'adhésion pourra être résiliée dans les cas et conditions prévues dans la Notice d'information valant Conditions générales, Réf. 970464 K 01 2024, et notamment à chaque échéance anniversaire, en respectant un préavis de deux mois.

ADHESION

Oui, je choisis d'adhérer au contrat d'assurance collective de dommages n° 10944830404. Le souscripteur reconnaît que le présent Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières a été établie conformément aux réponses que j'ai données aux questions posées par le Courtier préalablement à la prise d'effet du contrat. Les réponses aux questions posées par le Courtier sont reprises dans la fiche d'information préalable/déclaration du risque.

Oui Non

Je reconnais :

- Avoir été informé(e) que l'assureur et le Courtier sont responsables conjoints de traitement des données, et que les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires pour l'établissement du Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration, prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.

Oui Non

- Avoir reçu et pris connaissance, avant l'adhésion, du tarif, des conditions de garantie et des exclusions, ainsi que le cas échéant de la fiche d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de Responsabilité conformément aux dispositions de des articles L112-2 et L112-2-1 du Code des assurances.

Oui Non

- Ce Bulletin d'adhésion, joint à la Notice d'information valant Conditions générales habitation Ma Maison, Réf. 970464 K 01 2024 et aux Conditions générales d'assistance N° 0803412 Domitys assistance constituent mon contrat d'assurance. La Notice d'information valant Conditions générales et les Conditions générales d'assistance m'ont été remises sur le support durable de mon choix, y compris par envoi d'un document électronique à mon adresse e-mail.

Oui Non

Droit à renonciation : Conformément aux articles L.112-2-1 et L.112-9-1 du code des assurances, en cas de fournitures à distance d'un contrat qui n'entre pas dans le cadre de vos activités commerciales ou professionnelles, vous disposez d'un délai de 14 jours, à compter de la date de réception des dispositions particulières pour renoncer au contrat. Toute renonciation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à notre service gestion - GTA - 74-78 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Par dérogation à la Notice d'information valant Conditions générales, Réf. 970464 K 01 2024, les paragraphes suivants sont modifiés comme suit :

- « Chapitre Assistance » est supprimé et remplacé par l'annexe « Conditions Générales du Contrat d'assistance n° 0803412 DOMITYS ASSISTANCE. Ces Conditions générales complètent pour la partie assistance la Notice d'information valant Conditions générales du présent Contrat.
- Chapitre « Evènements garantis » - « Vol et vandalisme », le paragraphe « Ce que nous garantissons » est ainsi libellé : Le vol, la tentative de vol et le vandalisme commis à l'intérieur des locaux privatifs clos et couverts, dès lors que ces actes ont été commis suite à :
 - Une effraction caractérisée,
 - Une agression,
 - L'utilisation frauduleuse d'une fausse qualité ou d'une fausse identité ayant permis l'introduction par ruse dans les lieux et la réalisation du vol.
- Au titre de la Garantie « Le contenu de votre habitation et de vos dépendances » une sous limitation de garantie pour le mobilier personnel situé dans les locaux clos inhabitables ne communiquant pas avec les pièces d'habitation est fixée à 0.75 indice.
- Les garanties « Vol à l'extérieur » ; « Casse intérieure » ; « Capital sécurité » ; « Casse des appareils nomades » ; « Dommages aux appareils électriques » ; « Panne, extension de garantie 5 ans » ; « Dépannage d'urgence » ; « Installations extérieures » ; « Énergies vertes » ; « Piscine » ; « Premium » ; « Protection juridiques » ne sont pas acquises au titre du présent contrat

L'assuré

Pour l'assureur, par délégation
Le Courtier

Fiche d'information préalable et de recueil des besoins

Qui sommes-nous ? Notre cabinet exerce l'activité réglementée de courtage en assurance. GTA -SAS au Capital social de 2 018 870 €- dont le siège social est 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le n° 384 946 109 RCS Nanterre. Notre cabinet n'a aucun lien financier avec une entreprise d'assurance.

Contrôle de notre activité : Notre cabinet est enregistré à l'Orias en sa qualité de Courtier en assurances sous le n° 07 001 754, vérifiable sur le site www.orias.fr. Cela garantit notamment que le cabinet dispose d'une garantie responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière conformes aux textes en vigueur. L'organisme en charge du contrôle de notre activité est l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9.

Modalité d'exercice de notre activité : Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et, nous exerçons notre activité conformément à l'article L. 521-2 II, 1 °, b) du Code des assurances et ne nous prévalons pas d'un conseil fondé sur une approche exhaustive et objective du marché. Nos partenaires assureurs sont AXA France IARD, AXA Assistance.

Rémunération : Dans le cadre de notre activité, en assurance non vie, mais aussi pour nos conseils, nous percevons des commissions de la part des entreprises d'assurance. Nous pouvons aussi percevoir des honoraires et frais de votre part. Dans ce cas, nous vous communiquons distinctement le montant de ces derniers ou, si le montant ne peut pas être déterminé, le mode de calcul correspondant.

Réclamations : Votre conseiller clientèle habituel est votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin. En cas de réclamation, contactez-nous en écrivant à l'adresse ci-dessous. Nous nous engageons à Vous répondre au plus tard sous 10 jours ouvrés et à vous apporter une réponse définitive sous 60 jours : **Service Réclamations, GTA Assurances, 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret** ou par mail à l'adresse reclamation@finaxy.com avec la mention « Réclamation » en objet.

Si vous êtes un client « consommateur », en application de l'article L616-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le Médiateur pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de notre cabinet. Le Médiateur peut être saisi par courrier à l'adresse suivante ; « La Médiation de l'Assurance ; TSA 50110 ; 75441 Paris Cedex 09 » ou directement sur le site www.mediation-assurance.org. Dans tous les cas, Vous conservez la possibilité d'intenter une action en justice, sans recours préalable à la médiation.

Devoir de Collaboration et de Contrôle : Dans le cadre du contrat qui nous lie, Vous devez :

-Prendre connaissance des Contrats et/ou avenants soumis à votre signature et vérifier qu'ils sont conformes aux instructions que Vous nous avez données.

-Fournir dans les meilleurs délais, de façon complète et précise, toutes informations Nous permettant de veiller à l'adéquation permanente des garanties souscrites, et, nous prévenir dans les meilleurs délais de tout changement dans votre activité et vos conditions d'exercice, susceptible de modifier l'opinion des Assureurs sur les risques couverts.

Opposition au démarchage téléphonique : Si vous êtes un client « consommateur », vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. L'inscription sur cette liste, interdit de vous démarcher, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Protection de vos Données personnelles : Pleinement conscients des enjeux de protection de vos données personnelles, notre Cabinet de Courtage veille à respecter strictement les obligations découlant de la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Notre Cabinet de Courtage, indépendant, agit à la fois en tant que :

-Responsable de traitement, nous déterminons alors les finalités et moyens du traitement des données personnelles collectées et assumons à ce titre la responsabilité de la collecte et du traitement de ces données.

-Sous-traitant (au sens du RGPD), dans le cadre des délégations qui nous sont confiées par nos partenaires assureurs ou courtiers grossistes. Dans ce cas, les traitements effectués par nos soins sont effectués conformément aux finalités prévues par ces partenaires et les données sont conservées durant les délais qui nous sont imposés. Toutes ces informations seront précisées aux termes de votre contrat d'assurance.

